



Les Nouvelles de la Montagne

L'organe du Groupe des locataires du chemin De-La-Montagne 70 à 134

Chêne-Bougeries, le 1^{er} octobre 2016

Dans cette édition : Convention signée ; les travaux à l'horizon du printemps 2017 ; renouvellement et renforcement du Comité.

Chers voisins,

Vous le lirez dans cette édition des "Nouvelles de la Montagne", les travaux de surélévation et de rénovation des immeubles que nous habitons sont sur le point de commencer (peut-être déjà au printemps 2017).

Le Comité du Groupe Montagne, qui a jusqu'à présent mené les négociations pour que ces travaux se déroulent le mieux possible, doit être renforcé et renouvelé.

C'est le calme avant la tempête! Si vous voulez nous aider à survivre le mieux possible à ces bouleversements, engagez-vous maintenant au sein de notre comité!

La Convention est enfin signée...

...après 3 ans et 11 mois ** de négociations entre propriétaires et Groupe Montagne !

*** C'est lors d'une rencontre le 30 octobre 2012 avec M. François Longchamp, Conseiller d'Etat alors en charge du Département de l'urbanisme qu'ont débuté les discussions ayant abouti à la Convention.*

Le 5 juillet, le bureau du Comité du Groupe Montagne a rencontré l'avocat des propriétaires. Cette rencontre a abouti, après de nombreux téléphones et lettres, à une réunion le 29 août 2016 au cours de laquelle **LA CONVENTION** concernant les travaux à venir **A ETE SIGNEE** entre les représentants de Swiss Life et du Groupe Montagne. Il s'agit de la Convention que vous avez acceptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 avril dernier (*la version définitive du texte de la convention figure sur notre site <http://groupe-montagne.ch/>*).

Pour Credit Suisse, la signature de la Convention a été finalisée le 30 septembre. Ce retard est dû au fait que les responsables de Credit Suisse n'étaient pas présents à Genève le 29 août et n'ont jamais rencontré les membres du Comité du Groupe Montagne.

Le Conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a reçu deux courriers du Groupe Montagne : un premier pour lui rappeler de ne pas oublier d'intégrer la Convention aux futures autorisations de construire ; un deuxième, en septembre, pour lui annoncer que la Convention devrait pouvoir entrer en force très prochainement.

Requête en autorisation de construire et début probable des travaux

La requête en autorisation de construire pour **Swiss Life** a été publiée par

le DALE en juillet, avec une inexactitude concernant la zone de construction ! Lorsque les autorisations auront été accordées, les travaux pourront débuter après le délai d'un mois permettant de faire valoir d'éventuelles oppositions si ces autorisations devaient ne pas respecter les termes de la Convention.

ON PEUT DONC S'ATTENDRE A UN DEBUT DES TRAVAUX AU PRINTEMPS 2017 POUR LES IMMEUBLES SWISS LIFE.

Pour l'immeuble de **Credit Suisse**, la seule certitude à ce stade est la **lettre d'intention** du 4 avril 2016 entre Credit Suisse et Swiss Life pour le relogement des locataires dans les immeubles du 96 à 134 du chemin De-La-Montagne.

Renouvellement/renforcement du Comité du Groupe Montagne

Le Comité du Groupe Montagne, en particulier son bureau, a fait preuve d'un engagement sans relâche depuis plusieurs années pour tout ce qui a trait au futurs travaux.

Il est **ABSOLUMENT NECESSAIRE DE LE RENFORCER ET RENOUVELER** parce que le **suivi des travaux** demandera un effort extraordinaire :

- il faudra des personnes en charge des **contacts avec la direction des travaux**, par allée ;
- d'autres devront suivre tout ce qui concerne les **aménagements extérieurs** ;
- les **relations avec l'ASLOCA**** (que le comité va contacter prochainement) seront évidemment capitales ;
- les **relations sociales** enfin, nous seront plus que jamais nécessaires, dans un environnement bouleversé par des travaux dont l'ampleur ne peut s'imaginer qu'en pensant au temps prévu pour leur réalisation : env. 50 mois !

*** Rappel : Ces relations concernent le Groupe Montagne en tant que membre collectif de l'Asloca. Les éventuels mandats individuels de représentation d'un locataire dans l'hypothèse d'un différend avec la régie sont à traiter directement par le locataire concerné et non par le Groupe Montagne.*

Avec nos meilleures salutations.

Votre comité : J. Beaume, M. Feiss, A. Molnarfi-Schmidt, F. Otten, M. Verhoeven et U. Wehrli.
Et ses précieux soutiens : M. Ischi, P. Ischi, Ch. Michea, M. Riva.